

223C0256
FR0010411983-FS0096

3 février 2023

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

SCOR SE
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 3 février 2023, Norges Bank¹ (Bankplassen 2, P.O Box 1179, Sentrum, 0107 Oslo, Norvège) a déclaré avoir franchi en hausse, le 1^{er} février 2023, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société SCOR SE et détenir 8 989 209 actions SCOR SE représentant autant de droits de vote, soit 5,003% du capital et des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions SCOR SE sur le marché.

¹ La Banque Centrale de Norvège.

² Sur la base d'un capital composé de 179 671 295 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.